

Société des administrateurs et
fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Procès-verbal de la 45ème assemblée générale,
du 15 mai 1971 à La Chaux-de-Fonds

Présidence: Monsieur Richard JORNOD - St Sulpice - Président

ORDRE DU JOUR:

1. a) Appel
b) Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 1970
2. Rapports a) de gestion
b) des comptes
c) des vérificateurs
d) discussion et adoption des rapports et des comptes
3. Mutations: a) admissions
b) démissions
4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée générale
5. Nomination de la Commission de contrôle
6. Fixation de la cotisation: a) membres actifs Frs. 15.-
b) membres honoraires Frs. 5.-
7. Modification de l'Art. 7 des statuts
8. Divers

Introduction: En ouvrant la 45ème assemblée générale, le Président M. Richard JORNOD (St Sulpice) salue les membres présents et les remercie d'avoir répondu à la convocation en venant nombreux dans notre Métropole horlogère. Il remercie les Autorités locales d'avoir bien voulu nous recevoir. Il salue les invités présents MM Moser, vice-Président du CC de La Chaux-de-Fonds - W. CHRISTEN et T. GARNIER du contrôle des Communes. M. le professeur André TISSOT, Directeur du gymnase cantonal de la Chaux-de-Fonds et conférencier du jour. Les membres honoraires non-actifs, que nous sommes très heureux de revoir en pleine forme parmi lesquels MM Ph. FAVRE - Eugène FAVRE et Paul EMERY. Un merci tout spécial à notre ami André ISCHER qui a bien voulu préparer l'organisation de l'assemblée du jour. Les invités suivants se sont excusés, soit MM Camille BRANDT - Willy CATHOUD (Auvonnier) Paul ROGNON (Neuchâtel) Paul ZAUGG (Genève) Jean-Pierre PORCHAT Chancelier d'Etat ainsi que de très nombreux membres actifs empêchés pour divers motifs et qui souhaitent à tous une agréable journée avec leurs cordiales salutations. Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques BEGUIN, empêché le matin, nous fera l'honneur d'être parmi nous dès midi.

Appel: L'appel fait constater la présence de 37 membres actifs sur les 66 qui font partie de notre groupement. 29 membres se sont fait excuser, service militaire etc, en ajoutant à leur missive quelques encouragements pour la Société.

b) Procès-verbal: Le procès-verbal de la séance du 23 mai 1970 à Travers est accepté à l'unanimité.

2. Rapports:

a) de gestion: Dans son rapport Monsieur Richard JORNOD - Président dresse le bilan des activités de la Société dont le Comité s'est réuni trois fois durant l'année écoulée. En ce qui concerne la Caisse de pension de l'Etat, selon mandat qui a été confié le Président ainsi que notre collègue TARDIN ont assisté aux séances du Conseil d'administration. Nos représentants ont approuvés entre autre; la révision de la loi sur la Caisse de pensions à savoir:

- En cas de contestation, le candidat peut demander un expert de son choix.
- Que la pension ne devait pas dépasser le 90% du dernier traitement.

La convention de libre passage multilatérale, entre Caisses de pensions a été adoptée. Tout ceci concerne pour l'instant 41 Caisses de Suisse dont 8 romandes parmi lesquelles 3 neuchâteloises.

Nos représentants ont été également préoccupé par le résultat de 1970 qui boucle par 13 millions d'exédents de recettes. En 10 ans la fortune de la Caisse de pensions à passé de 61 à 192 millions. Nous avons également rappelé l'examen du paiement des cotisations après 35 ans d'affiliation.

Commission de rationalisation: Depuis notre dernier rapport, il est intervenu quelques améliorations. Nous citons par exemple les décomptes pour cycles - Police des Habitants etc. Il reste encore en suspens, entre autre, le traitement du personnel enseignant. Nous prenons l'occasion pour remercier Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques BEGUIN et ses collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apporté.

Le Président parle ensuite du nouveau plan comptable selon décret adopté par le Grand Conseil en date du 23 mars 1971. Etant donné que ce nouveau plan comptable prend effet au 1er janvier 1971, il souhaite une étroite collaboration avec ~~MM~~ les Contrôleurs.

L'effectif de notre société est composé de

66 membres en activité

9 membres honoraires non actifs

2 membres d'honneur

soit un total de 77 membres.

A la fin de son rapport présidentiel, notre Président à l'agréable mission de remettre à ~~MM~~ Léon Tardin (Hauterive) - Léon Borel (St Aubin) le ^{William Veimur (Pebeux)} cadeau traditionnel pour 25 ans de Sociétariat. Il les félicite de leur fidélité à la Société et leur souhaite bonheur et santé. Comme le Président Richard JORNOD (St Sulpice) ne peut se remettre la gerle à lui-même, c'est par les mains du Secrétaire ADAM qu'il la reçoit avec les vives félicitations et remerciements de la société.

b) Rapport des comptes: Il appartient à M. J.J. AEBERHARDT (Couvet) de présenter les comptes de l'exercice écoulé. Les recettes ont été de Frs. 1.148.35 alors que les dépenses se montent à Frs. 595.40, ce qui augmente notre fortune de Frs. 552.95 pour atteindre un total de Frs. 4.051.30 à ce jour.

c) Rapport des vérificateurs:
Selon rapport du 15 mai 1971, ~~MM~~ Francis FIVAZ (Les Ponts-de-Martel) et Denis LUTHY (La Sagne) se plaisent à reconnaître l'exactitude de la comptabilité, ainsi que le soin apporté par notre Caissier à la bonne gérance de notre Société. Ils proposent d'en donner décharge à l'auteur avec remerciements.

d) Discussions et adoption des rapports et des comptes: Aucune remarque n'étant formulée au sujet de tous ces rapports, ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Mutations:

a) admission: - Comme déjà mentionné ci-dessus l'effectif de notre Société est de 77 membres, c'est-à-dire identique à celui de l'an dernier. Une seule admission est enregistrée, celle de M. Alfred SCHORDERET (Auvernier)

b) démission: Egalement une démission, celle de Mme Nelly HAMEL (Couvet) Elle quitte notre Société **après** une période de deux ans. Nous formons nos bons voeux.

4. Désignation du lieu de la prochaine assemblée: Notre collègue Francis FIVAZ (Les Ponts-de-Martel) propose sa commune comme lieu de l'assemblée 1972. Il espère vivement que sa proposition pourra être retenue, afin d'avoir le plaisir d'accueillir ~~MM~~ les Fonctionnaires dans ses murs. A l'unanimité ~~M.~~ FIVAZ est remercié de son invitation qui est acceptée sans discussion. La prochaine assemblée aura lieu le samedi 27 mai 1972, étant donné que le 3ème samedi de mai 1972 coïncide avec celui de Pentecôte.

5. Nomination de la Commission de contrôle: La prochaine assemblée ayant lieu aux Ponts de Martel, La Sagne et La Chau-de-Milieu sont désignés en qualité de vérificateurs des comptes avec comme suppléant Brot-Plamboz.

6. Fixation de la cotisation:

Sur proposition du Comité, la cotisation des membres actifs reste à Frs. 15.- par an, alors que celle des membres honoraires reste à Frs. 5.-. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Modification de l'Art. 7 des statuts

Le Comité demande l'annulation du texte de la lettre B de l'Art. 7 des statuts en le remplaçant comme suit:

b) Sortie.

Art. 7. — La qualité de sociétaire se perd :

a) Par démission. Le sociétaire qui veut démissionner doit l'annoncer par écrit au Comité; sa démission ne peut être accordée que pour la fin d'un exercice annuel.

b) Par abandon des fonctions publiques au sein d'une commune. Dans ce cas, la qualité de sociétaire subsiste jusqu'à la fin de l'exercice en cours.

Elle peut être maintenue, pour autant que le membre fasse partie de la société depuis 15 ans.

Par abandon des fonctions publiques au sein d'une commune, la qualité de sociétaire subsiste jusqu'à la fin de l'exercice en cours.

Personne ne demandant la parole, le texte est approuvé à l'unanimité selon proposition du Comité.

8. Divers:

Monsieur MOSER, vice-Président de la Ville de La Chaux-de-Fonds remercie notre société d'avoir choisit sa ville comme siège de la 45ème assemblée, et profite pour établir quelques comparaisons depuis 1870 à ce jour, tout en mentionnant le développement de la ville, ainsi que les nombreux travaux effectués jusqu'à ce jour. Quelques chiffres fixent les membres présents sur l'importance de cette belle ville, ainsi que les efforts consentis par les Autorités pour le bien-être des habitants. Il souhaite un bel avenir à notre Société, et formule ses vœux les meilleurs.

Personne ne demandant la parole, le Président cède sa place à Monsieur André TISSOT, Directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds, lequel sur le thème "S.O.S. sauver les trésors du passé, efforts d'ici et d'ailleurs" captive l'auditoire présent par ses magnifiques prises de vue et sa parfaite connaissance du sujet.

Au nom de tous, nous lui exprimons notre sincère gratitude:

Le Secrétaire-verbaux

R. Daina

Le Président:

R. Jornod